

VIVRE ENSEMBLE

BULLETIN DE LIAISON POUR LA DÉFENSE DU DROIT D'ASILE

No 16 - Juin 1988



**Réfugié du
Bangladesh,
pourquoi ?**

**Aux frontières
et à Cointrin**

**A propos
des anciens
requérants**

**L'asile aujourd'hui:
l'exemple
«Houtan»**

La manifestation pour le droit d'asile
du 5 mars à Genève. (Interphoto)

ADRESSES

Dans l'impossibilité de mentionner tous les groupes existants, nous nous limitons ici aux coordinations cantonales et aux services de consultation permanents.

ORGANISATIONS NATIONALES

Coordination Asile Suisse
c/o Etre solidaire
Case postale
4005 Bâle
Tél. 061-32 87 88

Comité de défense du droit d'asile (DSDDA)
Case postale 543
1000 Lausanne 17

Comité contre le démantèlement du droit d'asile
Arbeitsstelle für Asylfragen
Case postale 1780
3001 Berne
Tél. 031-45 96 26

MODS - Charte 86
Case postale 2452
3001 Berne
Tél. 031-25 39 30

JURA / JURA BERNOIS

SOS-Asile/JU
16, rue du XXIII-Juin
2800 Delémont
Tél. 066-22 22 21

Centre social protestant
11, rue Centrale
2740 Moutier
Tél. 032-93 32 21

Comité «Vivre Ensemble»
48, route de Morat
2502 Bienne
Tél. 032-22 30 64

FRIBOURG

Coordination droit d'asile
Rue du Progrès 1
1700 Fribourg
Tél. 037-24 76 38
Permanence:
Vendredi 15h.30-19h.30

Service de contacts et de consultations
Rue Botzet 2
1700 Fribourg
Tél. 037-24 48 27

GENEVE

Coordination genevoise de défense du droit d'asile
9, avenue de Sainte-Croix
1205 Genève
Tél. 022-20 78 11

Centre social protestant
14, rue du Village-Suisse
Case postale 177
1211 Genève 8
Tél. 022-20 78 11

Action Parrainage
14, rue du Village-Suisse
Case postale 177
1211 Genève 8
Tél. 022-84 30 84

TESSIN
Associazione di consulenza giuridica per il diritto d'asilo
Via alle Fontane
6993 Pregassona
Tél. 091-51 33 15

NEUCHÂTEL

Coordination asile NE
Case postale 456
2000 Neuchâtel
Comité pour la défense du droit d'asile
Case postale 771
2300 La Chaux-de-Fonds

Centre social protestant
11, rue des Parcs
2000 Neuchâtel
Tél. 038-25 11 55

Centre social protestant
23, rue Temple-Allemand
2300 La Chaux-de-Fonds
Tél. 038-28 37 31

VALAIS

Comité valaisan pour la défense du droit d'asile
Case postale 115
1950 Sion

Centre de contact Suisses-Immigrés
15, rue Pratorii
1950 Sion
Tél. 027-23 12 16

VAUD
SOS-Asile/VD
Case postale 2413
1002 Lausanne
Centre social protestant
28, rue Beauséjour
1003 Lausanne
Tél. 021-20 56 81

EDITORIAL

Voilà deux mois que je suis entré en fonction à *Vivre Ensemble*. Typographe au départ, sociologue par la suite et de tempérament militant – en principe de bonnes conditions pour assumer cette responsabilité.

Vivre Ensemble est un instrument important pour tous ceux qui prennent à coeur le sort des réfugiés dans notre pays. Vous, les 1650 abonnés, l'attestez en quelque sorte. Un certain nombre d'entre vous sont également engagés dans des groupes soutenant les requérants d'asile. *Vivre Ensemble* doit demeurer le trait d'union entre les différents groupes de Suisse romande et le lien avec le mouvement pour tous ceux qui sont engagés ailleurs.

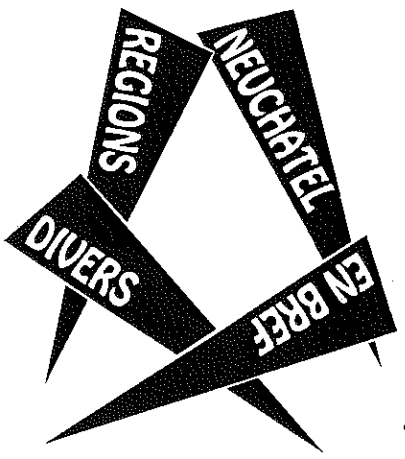
Il importe plus que jamais de manifester notre désapprobation à l'encontre de la ligne dure «Kopp-Arbenz». Les nouvelles lois en matière d'asile sont extrêmement restrictives, tout en n'étant pas même respectées. Pour nombre de fonctionnaires, tout requérant est présumé coupable d'être un faux réfugié. Ils sont très peu informés de la situation dans les pays d'origine des demandeurs d'asile, mais experts dans les techniques d'interrogatoire. Ils ne veulent ou ne peuvent comprendre les récits souvent très émouvants de ceux qui ont dû fuir leur pays. Leur volonté est de «coincer» le requérant sur un petit détail. Quand ils décelent une contradiction entre l'audition au centre d'enregistrement et l'audition cantonale qui a lieu en règle générale quelques mois plus tard (sans parler de l'audition fédérale qui peut se dérouler plusieurs années après), ils en sont satisfaits. Dans notre pays où la précision est une vertu, se tromper sur une heure, sur une date, c'est mentir.

Nous sommes présents, présents pour aider les requérants à parcourir ce chemin semé d'embûches pour obtenir l'asile, et présents sur la scène publique pour dénoncer l'arbitraire de certaines décisions et pour mettre en évidence les injustices commises par nos autorités.

Notre mouvement est large et je souhaite qu'il trouve au mieux son expression à travers *Vivre Ensemble*. Le «Fluchtblatt», notre équivalent Suisse allemandique, est géré par les différentes coordinations locales. Je ne peux qu'espérer que les contributions à notre bulletin viennent d'un peu partout de Suisse romande. *Vivre Ensemble* est votre journal, utilisez-le !

Encore deux mois à propos de la présentation. Il était dans mes intentions de modifier la forme de *Vivre Ensemble* (format, caractères, mise en page et le logo). Le nouveau traitement de texte dont nous disposons actuellement nous permettra déjà de changer les caractères. Changer de format, c'est délicat. Il serait trop coûteux de sortir de la série des formats normalisés. Par contre, le journal serait plus aéré et permettrait de mieux intégrer les illustrations. La matière ne manque pas pour doubler la grandeur, il suffit de la traiter. Nous souhaitons, que vous vous mettez tous à écrire !

René-Simon Meyer



Vivre Ensemble

Bulletin et centre de documentation sur le droit d'asile

Adresse: Pour s'abonner:
Case postale 177 Viver Fr. 20... au
1211 Genève 8 CCP 12.9584.1
Tél. 022-20 60 94 (5-6 no l'an)

Redacteur responsable et documentaliste: René-Simon Meyer

*Nous sommes pour
vous saisir,
recome texto,
chaque photo
chaque jour,
et chaque jour,
et vous venir.*

Réfugié du Bangladesh, pourquoi?

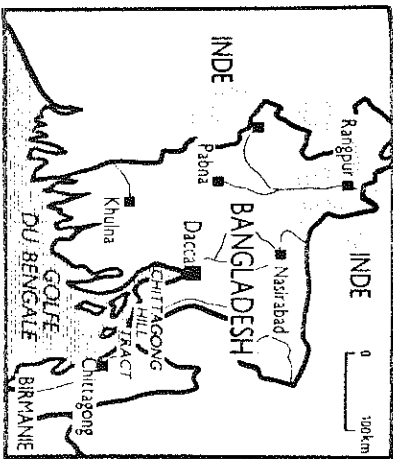
Le Bangladesh figure aujourd'hui au septième rang des pays d'origine des requérants d'asile. Pourtant, en observant les décisions des services de Peter Arbenz concernant les Bengladeshis (cf. encadré), on peut penser qu'il n'y a pas de raisons de fuir ce pays. Notre devoir est alors de mettre en évidence la situation réelle de ce pays.

Autrefois le pays était riche, grâce à l'exportation de ses tissus en coton. Durant la colonisation, le pays a été dépossédé de ses richesses par les Anglais. Aujourd'hui, c'est un des pays les plus pauvres du monde avec, de surcroît, la densité de population la plus élevée. Et dans ce contexte la violence politique est aujourd'hui à l'ordre du jour.

Un peu d'histoire

Le sous-continent indien a été partagé en 1947 selon la répartition dans le territoire des hindous et des musulmans. Un bon nombre de tragédies et de massacres ont suivi le tracé des nouvelles frontières. Puis durant deux décennies, le Bangladesh a été exploité par l'élite pakistanaise, implantée à quelque 1600 km du pays. En 1971, après huit mois de guerre civile et finalement, une intervention indienne, le pays a obtenu son indépendance. Trois millions de personnes ont péri et dix millions se sont exilés en Inde durant le conflit.

La situation économique était alors très précaire, l'infrastructure du pays ayant été détruite. Le nouveau gouvernement du président Mujibur Rahman, le père de la nation et son parti, la «Awami Liga» (AL), ont commencé par nationaliser les principales industries, les banques et les assurances. Mais contrairement aux promesses, il n'y avait pas de profonde transformation sociale et politique (démocratie) du pays. Il a reconstitué un Etat hiérarchique, dont la principale tâche était la distribution de



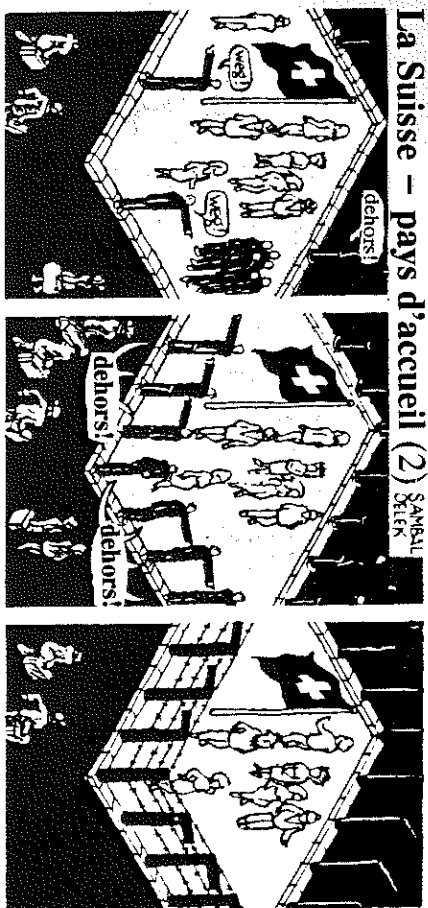
Source: rapport 1987, d'Amnesty International.

l'aide étrangère et la création d'une armée aujourd'hui forte de quelque 300'000 hommes. Cette situation offrait un terrain idéal à la corruption.

A partir de 1973, le mouvement de contestation a pris de l'ampleur; une grève générale en 1974 et des immenses manifestations (jusqu'à 300'000 participants) à Dacca. La répression s'est considérablement accrue, l'armée s'est mise à tirer sur les manifestants, des vagues d'arrestations, la torture, des assassinats politiques etc. Les partis politiques ont été interdits.

Les généraux se succèdent

Le 25 août 1975, le président Mujibur Rahman a été renversé et assassiné avec toute sa famille. L'armée a porté le général Zia-ur Rahman au pouvoir. Il assure son pouvoir à travers des élections en 1979. L'état d'urgence est levé et 10'000 détenus politiques sont libérés.



La Suisse - pays d'accueil (2) SAKIBUL SELER

Début 1980, après une série de grèves contre le régime qui ont paralysé le pays, le général décrète le «Disturbed Area Act» permettant à la police de tirer sans sommation sur toute personne prenant part à une activité antigouvernementale. Il a dirigé le pays jusqu'en 1981, date à laquelle il a succombé à un attentat.

Le 24 mars 1982, c'est au tour du général Ershad de prendre le pouvoir. Il réinstaura l'état d'urgence et suspend la constitution. Il privatise les entreprises nationalisées, favorise un Etat islamique et se rapproche des pays occidentaux. L'aide occidentale s'accroît ostensiblement. La répression se durcit à nouveau. En novembre 1982 et en février 1983, des heurts sanglants opposent les étudiants aux forces de l'ordre. Les tensions s'accroissent encore en novembre de la même année, notamment à cause d'un mouvement de grèves. En 1984, l'organisation unitaire composée des différents partis d'opposition et syndicats (SKOP) appelle à plusieurs reprises à la grève générale. Au mois de mai de cette même année, 40'000 personnes périssent dans des inondations.

Ershad organise des élections du parlement (mai 1986) et à la présidence (octobre 1986). Elles sont accompagnées d'une vague de terreur. Le parti d'opposition appellent à un boycott des

élections. De nombreuses personnes de l'opposition sont arrêtées.

Le cycle de la violence continue

Aujourd'hui, toutes les forces politiques réclament le départ de Ershad. En novembre 1987, l'opposition réunie dans la SKOP appelle à nouveau à des manifestations et des grèves. Les confrontations ont fait des centaines de morts et de blessés. Des milliers d'opposants et de manifestants sont arrêtés et mis sous surveillance. En décembre, Ershad décrète l'état d'urgence et dissout le parlement.

De nouvelles élections ont lieu en mars de cette année. L'opposition appelle à un boycott. Selon la presse officielle, la participation s'est élevée, à 50%. Le parti au pouvoir obtient le 4/5 des votes. L'opposition dénonce une fois de plus le trucage des élections. Selon des témoignages de réfugiés, le gouvernement à employé des bandes de casseurs lors des élections pour intimider la population. Ces mêmes bandes sont responsables d'attentats à la bombe depuis 1986.

Une guerre oubliée

Une guerre se déroule à l'intérieur du Bangladesh à l'insu de l'opinion mondiale. Dans les Chittagong Hill Tracts,

un pays montagnaux derrière Chittagong, la deuxième ville du pays, vivent plusieurs ethnies distinctes du reste du pays. Ils ont une autre langue, culture, religion et organisation économique. L'armée cherche à y installer des musulmans pour mieux dominer cette région. La résistance armée menée par le Shanti Bahini (troupe de paix) s'est développée. Un tiers de l'armée bengalaise est

stationnée dans la région.

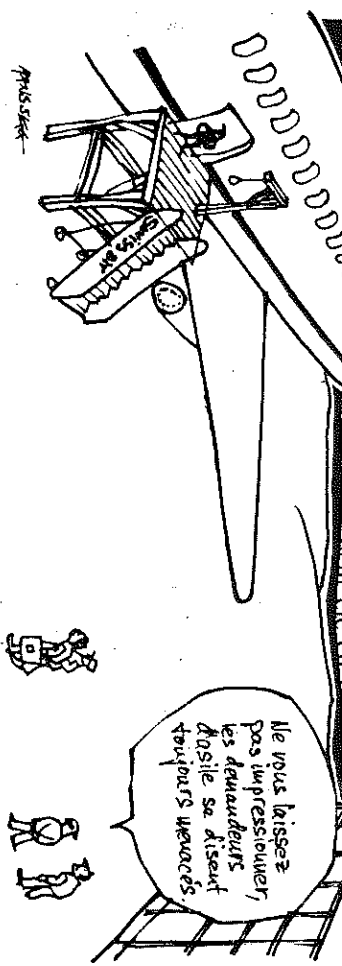
Entre 1970 et 1987, 200'000 opposants ont été assassinés, abattus, découpés en morceaux ou brûlés vifs. Les femmes sont violées par les militaires bengalaises. Selon des informations provenant de l'Inde, 50'000 personnes se trouvent dans des camps de réfugiés. Amnesty International en parle en terme de génocide.

Quinze Bengalis refoulés à Coittrin Demandaient-ils l'asile?

Le Courrier, 29 avril 1988

Quinze ressortissants du Bangladesh, arrivés à l'aéroport jeudi 14 avril dernier, ont demandé l'asile le lendemain sur Dacca. Une source digne de foi, qui n'aurait pas été satisfaite de leur accueil, leur a permis de se rendre à Coittrin.

Une source digne de foi soutient pourtant qu'ils auraient demandé l'asile. Selon cette source, leur embarquement à bord du vol de retour ne s'est pas effectué sans mal, les Bengalis opposant une résistance aux officiers venus les raccompagner à l'aéroport. D'après la même source, ils étaient déjà en possession de passeports.



Les Bengladeshis dans le collimateur du DAR

De 1984 à fin 1987, 267 ressortissants du Bangladesh ont déposé une demande d'asile en Suisse et 85 durant le premier trimestre de cette année. Les statistiques du DAR font état d'une augmentation constante des demandeurs Bengladeshis, ce qui va de paire avec la détérioration de la situation politique dans ce pays. Mais seuls deux d'entre eux ont reçu une réponse affirmative à leur demande d'asile, ceux qui correspondent à un

taux avoisinant 0. Pour le DAR, ils ne risquent rien en retournant dans leur pays d'origine. Conformément à l'analyse du Bangladesh par le DAR, cinq requérants ont été renvoyés après avoir été interrogés deux fois dans l'aéroport de Kloten avant d'avoir pu déposer une demande d'asile. Cela c'est passé en décembre de l'année dernière. A Coittrin c'est encore pire !

LEGISLATION

Dur, toujours plus dur...

4,3% de demandes d'asile acceptées durant les quatre premiers mois de l'année (7% affirme t'on officiellement en forçant un peu les chiffres - cf. 17.5): c'est par ce nouveau record que les collaborateurs du DAR ont marqué l'entrée en vigueur de la nouvelle législation. En vertu de quoi, le nombre des réfugiés reconnus vivant en Suisse, qui n'a cessé de baisser depuis 1980, est redescendu en dessous de 30'000. Au delà des commentaires officiels, le durcissement est donc bien à l'ordre du jour. Chaque mois ou presque en apporte la confirmation.

Après quelques semaines tranquilles, la situation a nettement commencé à se dégrader au stade de la procédure d'enregistrement (voir ci-contre). On connaît divers cas où des nouveaux arrivants sont envoyés à Genève-Coittrin ou à Chiasso sans le moindre bon de transport, et il ne serait pas étonnant que plusieurs n'arrivent jamais à bon port. Malgré la présence de délégués des oeuvres d'entraide, l'accès à un mandataire reste difficile. Dans les deux cas où un requérant en instance de renvoi a voulu contacter le Centre social protestant de Genève, les fonctionnaires fédéraux ont tenté d'empêcher ce contact.

En ce qui concerne les décisions d'attribution, on observe qu'en dehors de la famille au sens le plus étroit du terme, les requérants sont souvent dispersés entre les cantons sans tenir compte de leurs liens sociaux. Le fait de pouvoir être logé par un frère ou un oncle n'empeche pas le DAR d'imposer un autre canton au requérant, qui sera alors totalement dépendant de l'assistance. Bien que cette décision soit sujette à recours, le DFJP refuse systématiquement d'entrer en matière sur ce plan.

De nouvelles restrictions

Cette marginalisation accrue des nouveaux requérants s'accompagne en outre de nouvelles restrictions sur le marché du travail. Lors de la révision de la loi, le seul amendement positif a avoir été accepté

Obtenir l'asile en 1988

(à une voix de majorité) consistait à limiter à trois mois au maximum les interdits générales de travailler. Mais dans une circulaire datée du 15 décembre 1987, l'OFIAMT et le DAR ont tenu à préciser: « Bien que les interdits généraux de travailler doivent être levés après trois mois, des restrictions ultérieures peuvent se révéler indispensables dans certaines secteurs ». Le canton de Schwytz, qui se montrait trop libéral sera même rappelé à l'ordre par l'OFIAMT (cf. 8.3).

En ce qui concerne la procédure, les premiers relevés ont montré près de la moitié des décisions étaient d'ores et déjà prises sans audition fédérale, alors que Mme Kopp et M. Arbenz avaient promis de maintenir cette audition, désormais facultative dans 70% à 80% des cas.

Procédures sommaires

La multiplication des procédures sommaires va évidemment de pair avec la baisse constante du taux d'acceptation des demandes. Ce qui n'a pas empêché M. Wetersmüller, coordinateur du DFAE pour les questions touchant aux réfugiés de se hâter devant la presse parlementaire à de laborieuses comparaisons statistiques pour affirmer que la Suisse n'avait pas une politique d'asile restrictive.

Lorsque l'on sait que le tout petit nombre de réfugiés acceptés (eux seuls sont le signe de notre générosité) ne

compense même plus les départs, les décès et les naturalisations de ceux qui avaient été acceptés à l'époque où la Suisse avait encore une véritable politique d'asile, on reste parfois devant l'aplomb de nos hauts fonctionnaires.

Quant au rattrapage humanitaire dont certains anciens requérants ont pu bénéficier depuis deux ans, grâce à la mobilisation de tous ceux qui soutiennent les candidats à l'asile, une directive de Mme Kopp datée du 31 mars 1988 est venue verrouiller encore un peu le processus en formulant des critères particulière-

ment limitatifs: 4 ans au moins pour les familles avec enfants, plus pour les couples et les célibataires, qui devraient en outre faire la preuve d'attaches «profondes» avec notre pays et de difficultés de réintégration en cas de rapatriement.

Une raison de plus pour nous mobiliser en faveur de l'appel lancé par la Coordination Asile Suisse (voir ci-contre). Celui-ci sera présenté à la presse le 20 juin, à la veille de la discussion parlementaire sur la motion libérale pour une solution d'ensemble.

Y. Brutsch

Pendant ce temps, au Canada...

Les Turcs seront déportés

Mon église est à la disposition des Turcs, dit le curé Lapointe

Des Turcs préfèrent mourir plutôt que de quitter le Canada

SABEDI 19 MARS 1988

Les Turcs ne s'expliquent pas comment le gouvernement a pu prendre tant de temps à décider de leur expulsion. «Nous sommes arrivés à l'automne 1986 et ce n'est que maintenant que le gouvernement dit que nous ne pouvons pas demeurer au Canada. Plusieurs d'entre nous se sont trouvés du travail, on s'est fait des amis, nos enfants vont à l'école française, bref, on a commencé une vie nouvelle, alors pourquoi nous expulser? », interrogent-ils.

La Presse

LE JOURNAL QUOTIDIEN À MONTREAL

MOUVEMENT

Appel de la Coordination Asile Suisse

Appel aux autorités suisses

En Suisse, et plus particulièrement dans certains cantons, des personnes, des familles ayant sollicité l'asile de puis de nombreuses années sont systématiquement refoulées de manière inhumaine.

La procédure concernant ces personnes et ces familles a pris énormément de temps indépendamment de leur volonté. Pendant ces années d'instabilité et d'attente angossée, elles ont appris notre langue, contribué à la richesse de la Suisse en travaillant, créé des liens et des amitiés avec la population locale. Des enfants sont nés sur notre sol, fréquentent nos écoles et sont amis de nos enfants. M. le Conseiller fédéral Friedrich (4.4.85), puis la Conseillère fédérale Kopp (15.6.85) ont proposé une «solution globale» refusée par les exécutifs cantonaux le 27.8.1985, puis par les Chambres fédérales le 19.3.1986 à une

très courte majorité. A l'époque, E. Kopp avait tenu compte d'un délai d'attente de deux ans. Depuis lors, les refoulements inhumains continuent, comme nous l'avons constaté tristement avec la famille Musey qui ne doit pas cacher les autres refoulements tout aussi injustes. Cette situation inacceptable pour la tradition d'ouverture de la Suisse est une violation des droits fondamentaux.

Nous refusons que ces refoulements inhumains et injustes soient inscrits comme une page sombre de l'histoire de notre pays.

Nous lançons un appel solennel au Conseil fédéral, au Parlement et aux autorités cantonales pour qu'une solution politique et humaine soit adoptée d'urgence pour les personnes ayant déposé une demande d'asile depuis deux ans.

Nous demandons au Conseil fédéral, au Parlement et aux autorités cantonales:

1. de suspendre tous les refoulements des personnes ayant déposé l'asile depuis plus de deux ans.
2. d'examiner sérieusement les dossiers des personnes concernées pour décider rapidement de l'octroi de l'asile ou d'un permis «humanitaire» hors contingent.
3. d'informer les personnes concernées de la suspension des refoulements et de la procédure d'examen de leur dossier.
4. d'instaurer une instance suisse de recours indépendante du D-FJP pour protéger les droits des personnes concernées, mais également les droits de l'ensemble des demandeurs d'asile. Une telle instance s'impose depuis la suppression d'une instance de recours indépendante du D-FJP avec la 1ère révision de la loi sur l'asile.

De plus nous soulignons la nécessité d'appliquer le principe du non refoulement dans tous les cas d'asile, y compris les «anciens» cas. Ce principe fondamental est inscrit dans la loi sur l'asile (art. 45) et dans la Convention internationale de 1951 relative au statut des réfugiés, signée par la Suisse.

Action **Pas D'accord Avec Kopp** et Arbenz

Un premier succès

A fin avril, les résultats de la campagne de désobéissance civique **PADAK** atteignaient un niveau tout à fait intéressant compte tenu des limites dans lesquelles cette campagne a été lancée et diffusée.

En effet, si les romands ont répondu, les Suisses alémaniques ont eu plus de peine à faire le pas. Cela provient aussi du fait que seules quelques associations ont accepté de répercuter cet appel et que le temps a manqué pour informer de plus larges cercles.

Il convient aussi de prendre en compte le fait que beaucoup de personnes d'accord avec les buts poursuivis par **PADAK** n'ont pas osé ou voulu faire le pas de la désobéissance.

Ce sont les raisons pour lesquelles nous pouvons affirmer aujourd'hui que les chiffres de la campagne sont très encourageants. A noter encore que chaque fois qu'une inscription ne comportait qu'un prénom masculin, 2 cartes adressées à **Mme Kopp** étaient envoyées à l'adresse indiquée afin que Pépouse, s'il y en avait une, puisse également manifester sa réprobation.

Le secrétariat **PADAK** a donc reçu 931 inscriptions, mais a envoyé plus de 1200 cartes (en tenant compte des couples potentiels). En admettant un certain déchet, on peut penser que **Mme Kopp** a du recevoir un bon millier de ces cartes.

L'attitude de Berne, ces prochains mois, conditionnera la poursuite ou non et l'élargissement de cette campagne. Vu l'intérêt qu'elle a suscité, on peut s'attendre à ce que les chiffres de cette année doublent ou triplent l'année pro-

chaine. Les responsables de **PADAK** sont les premiers à espérer ne pas devoir en arriver là.

Répartition des inscriptions par canton au 15 juin 1988

Genève.....	450	Berne.....	46
Vaud.....	192	Zurich.....	40
Neuchâtel..	70	Bâle.....	29
Fribourg....	39	autres.....	12
Jura.....	29	Tessin.....	127
Valais.....	8	Suisse.....	16
	788		931

Rapatriement par avion

Le personnel de la Lufthansa réagit!

Cinq employés du personnel volant de la «Lufthansa» ont exigé de pouvoir refuser un travail pour des raisons de conscience. Il refusent d'être affectés à des vols transportant des réfugiés refoulés de RFA vers leur pays d'origine. Les employés de la «Lufthansa» savent et craignent, que nombreux parmi ces gens seront poursuivies dans leurs pays, emprisonnées et torturées. Nombre d'entre elles seront arrêtées et emmenées immédiatement après l'atterrissage — souvent sans retour.

La résistance grandit parmi les steward(esses), pilotes et co-pilotes. Les cinq plaignants refusent d'être associés à ces pratiques. Ils veulent obtenir par leur plainte d'être dispensés de cette tâche sans subir de représailles de la part de leur employeur.

Après 5 mois d'existence des centres d'enregistrement

Cointrin: mauvaises habitudes

Seulement 1% de renvois depuis les nouveaux centres d'enregistrement: c'était le constat rassurant fait par le **DAR** en janvier en réponse à ceux qui s'inquiétaient des risques de dérapages. Qu'en est-il, aujourd'hui que les médias ne s'intéressent plus trop à la question? Plus aucune statistique n'a été publiée depuis le début février. Et pour cause. Car à Cointrin tout au moins les mauvaises habitudes héritées du centre d'enregistrement cantonal ont repris le dessus.

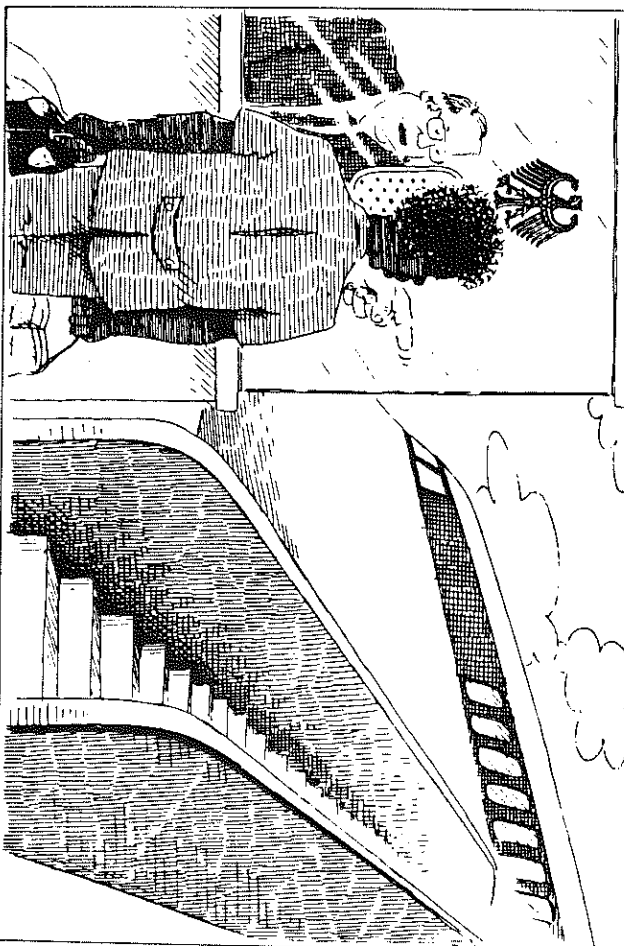
De plus en plus de renvois

Pour le seul mois de mars, diverses observations permettent de dire que les

renvois ont certainement dépassé la dizaine. Soit par application (abusivité) de l'art. 19 de la loi, soit par retrait de la demande obtenu dans des conditions pour le moins discutables. On a même eu connaissance d'«auditions» tenues le samedi ou le soir, sans doute pour ne pas avoir à s'expliquer avec les rares mandataires ou délégués d'œuvres d'entraides qui circulent dans le centre la journée.

Nul doute que le Centre d'enregistrement fédéral retrouvera très vite l'efficacité de son précurseur genevois, qui parvenait à éliminer dès l'arrivée un requérant sur quatre. C'est d'ailleurs l'ancien responsable du centre cantonal qui a été réengagé comme fonctionnaire fédéral!

INFORMATION



Asile? c'est simple, montez à l'étage supérieur.

Résistance aux frontières

Les problèmes posés par l'entrée en Suisse et l'enregistrement des demandeurs d'asile restent plus que jamais d'actualité: Soucieux de favoriser la création de réseaux d'aide aux nouveaux arrivants, un groupe issu du MODS et de la Coordination genevoise vient de publier une plaquette suggérant certaines formes d'action. Nos abonnés en ont reçu directement un exemplaire. Par ailleurs, un nouveau bureau d'accueil inspiré de l'expérience de Ponte Chiasso s'est ouvert le 16 mars à Delle, en France voisine, pour dénoncer les retournements et pour accompagner les requérants qui voudraient tenter d'entrer légalement en Suisse malgré les risques de refus. C'est à l'un des initiateurs de cette expérience que nous laissons ici la parole. (Réd.)

Ici au Jura, passé le stress consécutif aux préparatifs de la conférence de presse et à ce moment d'importance, le 16 mars dernier, l'heure est à l'information de la population delloise d'abord, mais belfortaine aussi. L'heure est également à la formation de ceux qui ont décidé de retrousser leurs manches, surtout des jeunes. L'heure est encore à l'organisation de notre action dans le bureau, aux abords de la frontière, côté suisse et côté français. Le travail ne fait que commencer, mais notre groupe s'étendant — nous sommes déjà une trentaine — l'avenir proche ne nous fait pas peur.

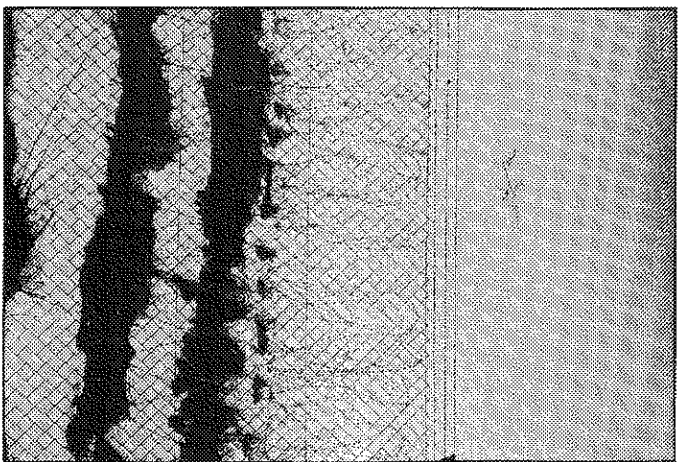


Photo: Jesus Moreno

L'information...
En ce qui concerne l'information à la population, notons qu'elle est d'une importance capitale pour le bon déroulement de l'action. En effet, nous ne pouvons accueillir des demandeurs d'asile

que dans la mesure où nous aurons su renseigner les organismes, les services sociaux, les syndicats, de façon claire et concrète. Car se sont ces groupements

qui informeront les demandeurs d'asile de notre existence, qui les guideront vers notre bureau, qui feront en fait office d'orienteurs.

Sans eux, nous n'existerons pas.

A la frontière italo-suisse d'ailleurs, c'est ainsi que ça fonctionne, pas autrement. Suivant cet exemple, cré-dible en tous points puisqu'il fonctionne depuis huit à neuf mois, nous nous sommes donné pour tâche de prendre les contacts, les rendez-vous, et de rencontrer ceux qui nous paraissent incontournables dans le sens de notre action: organisations caritatives, de lutte contre le racisme, contre la torture, services sociaux et syndicats. Plusieurs de ces contacts ont déjà débouché sur des rencontres, sur des

exposés-débats, des discussions nourries et fructueuses. Le mouvement est en ce sens bien amorcé.

... et la formation

Côté formation, nous remarquons l'importance également capitale. D'une part, il s'agit d'approfondir ce que nous croyons savoir par la pratique ..., mais peut-être sans jamais être allés voir trop loin dans les textes, d'autre part nous devons permettre à ceux qui se joignent à nous maintenant, qui n'ont donc qu'une vague idée de ce que signifie la défense du droit d'asile, de pouvoir appréhender les différentes facettes de cela recouverte. Ainsi, les premières permanences au bureau d'accueil de Delle, mais aussi au local d'«Accueil-Ajoie» à Porrentruy, sont elles consacrées à l'ap-

proche des textes légaux (et austères), à l'apprentissage de la situation des réfugiés et demandeurs d'asile, chez nous et partout ailleurs dans le monde.

Nous avons en outre décidé de mettre sur pied un week-end de formation ainsi que de visionner des cassettes vidéos et de les discuter entre nous. Il faut que la formation soit dynamique, qu'elle renforce la cohésion du groupe, qu'elle soit conductrice aussi d'une solidarité active entre nous.

Quant à l'organisation concrète des permanences, disons qu'elle est en bonne voie. La concrétisation se fait à son rythme, les premiers demandeurs d'asile ne seront accueillis qu'au moment où l'information aux organismes sera suffisante, lorsque nous existerons réellement.

GENÈVE

En attendant une décision pour les anciens requérant

Un rattrapage in extremis ?

Le feuilletton des «cas bloqués», ces anciens requérants dont le renvoi est gelé depuis fin 1985, mais auxquels le DFFP refuse obstinément l'octroi de permis humanitaires continue. Le 7

mars, le Conseil d'Etat genevois annonce qu'il renonce à défendre ces cas (une quinzaine de dossiers concernant 25 personnes). Le 13, la Coordination genevoise diffuse un communiqué annonçant qu'elle ne cessera de s'opposer, avec tous les moyens à sa disposition, à l'expulsion de ces anciens requérants arrivés à Genève depuis 5 à 7 ans. Le 26 mars, lors d'un congrès du parti socialiste genevois, le Conseiller d'Etat Bernard Ziegler, chef de Justice et Police, soutient lui-même l'octroi de permis B pris sur le contingent cantonal. Mais dans les jours qui suivent, ses services retiennent leur autorisation de travailler à

trois requérants qui venaient la renouveler. Mesure annulée après de nombreuses démarches.

Nous ne serons pas des salauds

Dans l'intervalle, la Coordination avait amorcé une mobilisation tous azimuts en diffusant un appel à la population genevoise rappelant la phrase du Conseiller d'Etat Guy Fontanet, lors du premier gel des renvois en septembre 1985: *Nous ne serons pas des salauds*. Lors d'une conférence de presse tenue le 12 avril, l'idée des permis B pris sur le contingent cantonal était remise en avant, et le 14, cette solution était appuyée par une forte majorité du Grand Conseil.

Affaire réglée ? Il faut l'espérer. Mais attention: les démarches en cours ne sont pas que des formalités.

L'asile, une question de relations publiques?

Houtan, le jeune Iranien menacé d'expulsion

Cela fait toujours plaisir d'évoquer l'histoire d'un requérant qui a obtenu l'annulation d'une décision de renvoi. Cependant, le déroulement de cette affaire nous incite à avoir beaucoup d'inquiétudes à propos du fonctionnement des services du délégué aux réfugiés, alors que le destin de nombreux réfugiés en dépend.

Un bref rappel: un Iranien de quatorze ans quitte l'Iran, pour éviter d'être enrôlé de force comme «bassidj» (volontaire). Ses parents l'envoient aux USA, pour rejoindre de la famille. Le 7 octobre 1986, muni d'un visa de transit, il fait escale à Genève, pour obtenir auprès du consulat américain un visa d'entrée aux USA. Refus du consulat. Il est alors pris en charge par le tuteur général, qui l'aide à remplir une demande d'asile en Suisse.

En attendant, Houtan est hébergé par un foyer à Onex dans le canton de Genève et placé dans une classe d'accueil dans le cycle d'orientation des Voiriets. Son intégration ne pose aucun problème.

La décision du DAR

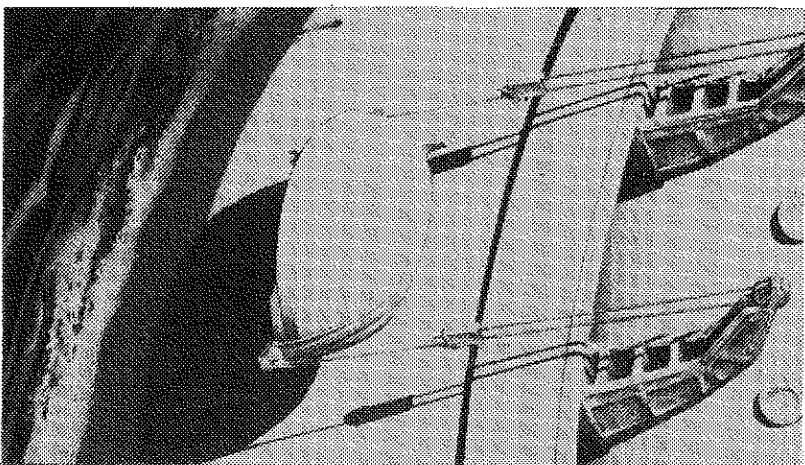
Le 18 février dernier, la décision de Berne tombe: *Le requérant ne fait valoir aucun motif valable justifiant la prolongation de son séjour en Suisse.* Pour le DAR, *Les bassidjs, qui se recrutent par moi toutes les classes d'âge, ne sont pas enrôlés de force.* Continuons à citer l'opinion du DAR - il est manifeste que cette décision n'est pas due à de l'inadéquance particulière; il s'agit bien d'une réponse comme tant d'autres: *Il s'agit uniquement de troupes composées de volontaires qui partent se battre sur le front, contre des avantages financiers non négligeables et pour un prestige certain.* Toutefois, reconnaît le DAR: *On ne peut bien sûr exclure une certaine fanatisation de la population.* Cependant, avec une grande assurance, Berne affirme: *mais l'intéressé, de par son exposé des faits, n'a pas rendu vraisemblable une telle situation.*

Le DAR accorde à la police des étrangers du canton de Genève un délai jusqu'au 30 avril pour exécuter la décision de renvoi, car, selon le DAR: *Rien ne permet de conclure qu'en cas de retour dans son pays d'origine l'intéressé risque d'être exposé à une peine ou à un traitement prohibé par la Convention européenne des droits de l'homme...*

Chez tous ceux qui connaissent Houtan, cette décision a provoqué un tollé. Un groupe de maîtres s'est constitué et une pétition signée par la grande majorité des enseignants a été remise à Peter Arbenz. Même son de cloche chez les élèves. Le tuteur général Jacques Berthoud est tout aussi indigné par la décision du DAR. La députatation genevoise au Conseil national intervient à Berne en faveur de Houtan, et c'est finalement le chef de l'instruction publique du canton de Genève qui obtient lors d'une rencontre avec Peter Arbenz que Houtan puisse rester provisoirement à Genève. Mais à plus long terme, la question est loin d'être réglée.

Les justifications du DAR

Toute la presse s'est faite largement écho de l'indignation générale face à l'attitude du Service de Peter Arbenz. Jean-Marie Vodoz, rédacteur en chef de 24 heures, réclame le 19 mars dans son *Réditorial*: *Il faut que M. Peter Arbenz s'en aille. Servir ce vaine trop demander, pour la santé politique et morale de ce pays, que Berne le renvoie dans sa ville de Winterthur?* C'est la conclusion de son commentaire sur le cas Houtan. Jacques Pilet, rédacteur en chef de l'*Hebdo*, n'est pas plus tendre. Pour lui il



Dessin: J. Augagneur

s'agit plutôt de s'en prendre au système. A son avis, les vrais coupables sont Elisabeth Kopp et le Conseil fédéral in corpore.

Dans un premier temps, Berne a cherché à mettre la faute sur le dos de la police des étrangers du canton de Genève, bien que cette dernière n'ait pas été consultée dans cette affaire. Par la suite Arbenz parlait d'une erreur de ses services. Mais au dire de Heinz Schöni, le porte-parole du DAR, ce sont des *éléments nouveaux dans l'entêtement des bassidjs* qui ont conduit le DAR à revoir sa décision concernant Houtan. Trois semaines après, ce même porte-parole affirme que les services du DAR ont *révisé leur appréciation de la situation* *tré-nuement le 7 mars, c'est-à-dire peu après le refus décidé en date du 18 février, d'où*

une reconsidération partielle de notre décision. Il demeure que tant Elisabeth Kopp que Peter Arbenz ne cessent de se plaindre d'être incompris en Suisse romande et ne manquent aucune occasion pour critiquer la presse de notre région linguistique. Quelle bonne excuse.

La «chance» de Houtan

Finalement, la chance de Houtan est celle d'être un enfant, cela éveille la sensibilité du public. Un enfant peut difficilement être accusé d'être un réfugié économique. De part sa condition d'éco-lier son intégration a été presque immédiate. De plus, par rapport à d'autres pays d'où proviennent les requérants d'asile, la situation en Iran est relativement connue grâce au médias. S'il avait été Angolais, Zaïrois ou Bengladeshi, l'impact n'aurait probablement pas été aussi fort. Le spectre de Khomemy est bien vivace en Suisse, mais cela n'empêche pas nos autorités de n'accepter que 100 Iraniens des 100'000 à 1 million qui ont fui leur pays et attendent en Turquie un pays d'accueil. (cf. chronique - 20 mai, contre-rendu de la conférence européenne sur les réfugiés à Asken en Norvège)

L'unanimité autour de Houtan est due à ces différentes causes. Il s'en suit que, dans ce cas, les organisations qui se battent pour le droit d'asile n'ont même pas dû se mettre en avant, tout a été organisé par les enseignants et les élèves du collège, le tuteur général, le directeur de l'instruction publique, les députés genevois au Conseil national, bref, tout ce qu'il y avait de plus officiel!

Nous constatons une fois de plus le parcours du combattant pour obtenir l'asile: alors que la loi sur l'asile est désormais très restrictive, les directives d'application renforcent encore cette tendance. La pratique montre que les fonctionnaires les appliquent de façon toujours plus rigide. Pour la plupart d'entre eux, les demandeurs d'asile sont en majorité des faux réfugiés. Leur a

PRENEZ EXEMPLE !!

VOICI UNE PRESSE RESPONSABLE QUI EST A L'ECOUTE DES AUTORITES !



priori négatif se traduit dans leur attitude envers les requérants - que ce soit lors d'un passage à une douane ou lors d'une audition. Leur façon de voir les choses est en relation avec les instructions qu'ils reçoivent du DAR.

Et les permis humanitaires ?

Nous voyons à quel point il est difficile de traverser avec succès les différentes épreuves - d'où certaines bavures. Dans ces cas, il ne reste plus que la possibilité d'octroyer une admission provisoire. C'est ce que le DAR a suggéré pour Houtan. En régularisant un statut de la sorte, les fonctionnaires du DAR utilisent une porte de secours pour le cas où leur décision serait mal accueillie par l'opinion publique, c'est-à-dire quand elle est manifestement injustifiable. Cette interprétation du rôle des admissions provisoire tout comme dans certains cas celui des permis humanitaires est naturellement erronée. Ces statuts devraient être réservés à ceux qui ne peuvent pas obtenir l'asile et non pas à ceux qui méritent un statut de réfugié.

Pour nous, cette histoire nous encourage à continuer à nous battre pour le droit d'asile. Mais il n'y a pas que les défenseurs du droit d'asile qui réussissent à se faire entendre. Les milieux xénophobes et notamment l'action nationale n'ont pas trop à se plaindre avec Elisabeth Kopp. Leur initiative qui va probablement être soumise au peuple cette année encore risque de faire le score le plus faible des initiatives xénophobes. Avec la politique d'Elisabeth Kopp, on n'en a plus besoin!

Les milieux proches de la Conseillère fédérale ont une position plus nuancée sur la question. Pour eux, ce qui importe, c'est de disposer de suffisamment de main-d'oeuvre bon marché. D'où les nouvelles directives aux services cantonaux de police des étrangers, conjointes du DAR et de l'OPIAMT, cantonnant les requérants d'asile dans les secteurs les plus mal lotis - l'hôtellerie, l'agriculture et les nettoyages au même titre que les saisonniers.

R.-S. Meyer

DOSSIER

Les taux d'acceptation de réfugiés pour la Suisse, la France et la RFA

La Suisse terre d'asile: un mythe !

Requérants originaires de:	Suisse		France	RFA
	Taux d'acceptation	Décisions de 1987		
EUROPE	8,6	86,7	-	-
Yougoslavie (Kosovo)	19,3	-	1,1	-
Roumanie	29,2	-	6	-
Pologne	23,3	-	8,0	-
CSSR	12,3	-	23,3	-
Turquie	6,5	32,8	8,8	-
AFRIQUE	6,4	9,4	-	-
Zaire	0	9,3	-	-
Ghana	0	4,7	-	-
Angola	3,1	6,8	-	-
Ethiopie (Eritrée)	26,4	-	-	-
AMERIQUE	5,6	42,7	-	-
Chili	6,1	82,2	-	-
Colombie	0	45	-	-
Haiti	0	11	-	-
ASIE	6,1	48,6	-	-
Iran	18,6	69,3	29	-
Afghanist.	42,4	-	15,2	-
Pakistan	0,3	-	3,7	-
Bangladesh	1,6	-	-	-
Sri-Lanka	2,9	23,2	-	-
Vietnam	31,4	92,3	-	-
TOTAL	7,4	32,5	9,4	-
Nombre de décisions	11239	26559	87539	-

Commentaire

Les chiffres sont éloquent: la Suisse fait pâle figure dans cette comparaison. Et les quatre premiers mois de cette année ne sont guère plus rose pour les requérants d'asile; tandis que le nombre de demandeurs a encore augmenté

(+ 6%), le taux de reconnaissance a encore baissé pour atteindre 4,3%. Selon le DAR, «au cours de cette même période, 521 personnes ont quitté volontairement la Suisse; 11 personnes ont été renvoyées, dans des pays tiers et d'asile terminée, une fois la procédure d'asile terminée, dans leur pays d'origine». 192 personnes dans leur pays d'origine».

Le taux de 7,4% est supérieur à la réalité. Tout ceux qui sont refoulés aux frontières, avant même d'avoir pu déposer une demande d'asile, n'entrent pas dans ces statistiques.

C'est précisément sur ce point que la plupart des gouvernements européens concentrent leurs efforts:

En Suisse, en 1987, 200-300 requérants d'asile ont été refoulés après s'être présentés à un poste frontière prévu par la loi. Sur leur passport, un tampon «R» a été apposé. Notamment la douane de Chiasso est tristement célèbre.

Les requérants qui ont franchi illégalement la frontière peuvent être refoulés avant de recevoir une réponse à leur demande d'asile. C'est la nouvelle application de l'article 19.

Un visa pour entrer en Suisse est obligatoire pour tout citoyen des pays dont sont originaires les requérants d'asile. Même pour un vol faisant escale en Suisse, il est nécessaire d'avoir un visa de transit. Les compagnies d'aviation transportant des passagers sans visa sont sanctionnées.

Il est manifeste que les Etats concernés cherchent à rendre l'entrée dans le territoire national impossible aux demandeurs d'asile potentiels. Refouler quelqu'un à la frontière c'est le moyen le plus simple de se débarrasser du problème des réfugiés!

■ 11 février - Le parlement de Bâle-Campagne ordonne une enquête contre le directeur d'un institut psychologique privé chargé de la gestion de 16 des 28 centres d'accueil du canton. Il est accusé de s'être enrichi sur le dos de l'Etat.

En attendant la décision de la commission, l'institut (bénéficiaire net estimé entre 300 000.- et 800 000.- francs) doit déjà restituer 25 000.- francs à l'Etat. Il faut remarquer que le Conseiller d'Etat et responsable de la privatisation des foyers d'accueil à mi-la maison de ses parents a disposé de cet institut. Depuis le rachat mensuel a passé de 500.- à 1800.- francs.

■ 25 février - Le gouvernement fribourgeois intervient en faveur d'une solution globale pour les anciens demandeurs d'asile au sein de la Conférence des chefs de départements cantonaux de justice et police.

■ 28 février - Amnesty International dénonce l'exécution de plusieurs centaines de personnes, pour la plupart des prisonniers politiques kurdes, au cours des deux derniers mois de 1987.

■ 27 février - **Départ d'Alphonse Maza pour Cuba.** Peu avant le départ, une cérémonie d'adieux se déroule devant sa maison, mais Maza n'a pas le droit d'assister. Il a cependant obtenu un saut-conduit pour se rendre à l'aéroport, par crainte d'une arrestation de la police ou d'une intervention des services de Mobutu. Devant une centaine de personnes, dont de nombreuses personnalités, Maza fait une déclaration. Les différents orateurs s'en prennent tous à la politique d'asile de la Suisse.

■ 29 février - Une vingtaine de Kurdes entament une grève de la faim dans une paroisse protestante de Genève en signe de solidarité avec les 5000 prisonniers politiques kurdes en grève de la faim depuis le 9 février. Un gréviste est mort suite au tortures subites et une vingtaine se trouvent dans un état grave. A Genève, la grève de la faim s'achève

mardi 8 mars sur une marche de solidarité qui se rend devant l'ONU. Une résolution est adoptée, notamment signée par Monty de Baurer-Lager, Georges Haldes, Jean Ziegler, le PS, le PDT, le SIT, etc.

■ 1er mars - A Genève, Coordination des jeunes est créée. Elle regroupe plusieurs mouvements de jeunesse et groupes de collégiens. Elle est formée en vue de la campagne contre la politique d'asile et notamment pour organiser la manifestation du 5 mars. Une série d'actions sera entreprise pour attirer l'attention du public.

■ 29 février - Des collégiens se rassemblent devant le centre d'enregistrement à Coimbrin pour témoigner de leur indignation face à la politique d'asile d'Elisabeth Kopp et Peter Arbenz.

■ 2 mars - Une trentaine de collégiens occupent pacifiquement les locaux d'Air Zaire à Genève, pour protester contre l'expulsion de la famille Musey et le départ forcé d'Alphonse Maza pour Cuba. Par la même occasion, ils dénoncent les étroites relations hébetiques.

■ 2 mars - La trentaine de requérants d'asile logés dans un hôtel de Neuchâtel ont manifesté en observant une grève de la faim de 24 heures. Ils demandent qu'on les respecte et les traite en être humains civilisés.

■ 2 mars - Les questions à propos de l'expulsion de la famille Musey commencent à jaillir de toute part. Le bureau du Conseil national a du reste décidé de soumettre à la commission de gestion les cas Musey et Maza. Le dossier du DAR ne tient pas. Du reste, un fonctionnaire du DAR lui annonce qu'il n'observera pas l'asile avant même d'avoir étudié le dossier le concernant.

Autre exemple: Berne a demandé de suite à son ambassadeur au Zaïre de vérifier l'authenticité d'une «liste noire» d'opposants au président Mobutu découverte à Genève, et où apparaît Musey. Jean-Pierre Zahnder répond que cette liste n'est pas confirmée par les autorités zaïroises. De là à déduire qu'elle n'est pas

authentique, c'est un pas que Berne franchit.

Pourtant, lors de la découverte de la fameuse liste, le Ministère public de la Confédération avait invité Musey à demander l'asile. Il décline l'offre estimant que son permis le met à l'abri d'un renvoi. C'était en 1982.

■ 4 mars - Berne manque de place pour héberger les requérants d'asile. Dans certains foyers, les requérants doivent dormir sur des matelas à même le sol. Des auberges de jeunesse ont déjà dû être affectées. Par ailleurs le taux de requérants imposé aux communes a été critiqué dans le Jura bernois à cause du manque de places de travail dans cette région. Berne a répondu, que les Suisses refusaient le type d'emploi exercés par les demandeurs d'asile.

■ 4 mars - Un jeune Angolais de moins de vingt ans, «coupable» d'avoir menti au policier, fait 363 jours de prison préventive. Le président du Tribunal criminel de Lausanne, dépêché, rappelle à la cour «qu'un détenu a le droit de mentir ou de se taire, dès lors qu'il ne met pas un tiers en cause.» L'année de prison du jeune Angolais était tout simplement illégale. Il avait contre lui la mauvaise couleur de sa peau.

■ 4 mars - Le CETIM intervient lors de la séance de la Commission des droits de l'homme de l'ONU. La Suisse a été accusée de violer l'article 33 de la Convention de 1951 sur les réfugiés.

■ 5 mars - Les jeunes bougent. 2000 manifestants défilent dans les rues de Genève pour protester contre la politique d'asile. Devant la SBS, un gros graffiti est inscrit au sol: «Ça gisent les huit milliards de Mobutu. Les dessous de la politique d'asile de Kopp». A la fin du cortège, des passeports (faux) sont brûlés sur le cerceau du droit d'asile.

■ 6 mars - Le pasteur Peter Waiss de la paroisse du quartier zurichois Seebach n'est pas réélu. Malgré le soutien du Conseil de la paroisse, la campagne des milieux proches du parti radical a porté ses fruits. Peter Waiss était devenu un personnage public après s'être engagé pour un groupe de Chiliens menacés d'expulsion. Sur ce, deux autres pasteurs et

onze des douze membres du conseil de paroisse ont donné leur démission.

■ 8 mars - Le canton de Schwyz se fait semonner par l'OFIAMI pour avoir délivré trop rapidement des permis de travail aux requérants d'asile. L'OFIAMI s'en prend aussi au fait que le canton ait accordé des autorisations de travail pour les métiers de l'industrie, au lieu de réserver aux demandeurs d'asile les métiers précaires.

■ 8 mars - Le gouvernement ouest-allemand adopte un projet de loi visant à accélérer l'expulsion des personnes dont la demande d'asile a été rejetée.

■ 9 mars - La question de l'emplacement du centre d'enregistrement provisoire de Bâle est à nouveau soulevée. Les autorités prennent des dispositions afin d'éloigner les bateaux-hôtels utilisés pour loger les visiteurs de la foire de l'horlogerie du bateau MS Utsula.

■ 10 mars - Le groupe libéral aux Chambres dépose une motion qui propose une solution fédéraliste en matière de droit d'asile. Cette motion demande au Conseil fédéral de modifier la loi, afin de permettre aux cantons qui le désirent d'appliquer à titre exceptionnel une solution d'ensemble pour les candidats à l'asile ayant déposé leur demande avant le 1er janvier 1984.

■ 11 mars - Un demandeur d'asile pakistanais a menacé de s'immoler par le feu au Palais des Nations. Membre du Parti d'opposition pakistanais (PPP) Anwarul huil représenté par Mame Buzair Bhutto, il est pourrante pour la protection du Haut-Commissariat aux réfugiés. Après avoir vécu dans une période d'incertitude durant sept ans, M. Kamal est aujourd'hui à bout de nerfs, d'où sa volonté de finir même par un geste désespéré. Aux dernières nouvelles il semblait que Berne soit prête à reconsidérer son cas. Espérons que les autorités genevoises fassent de même.

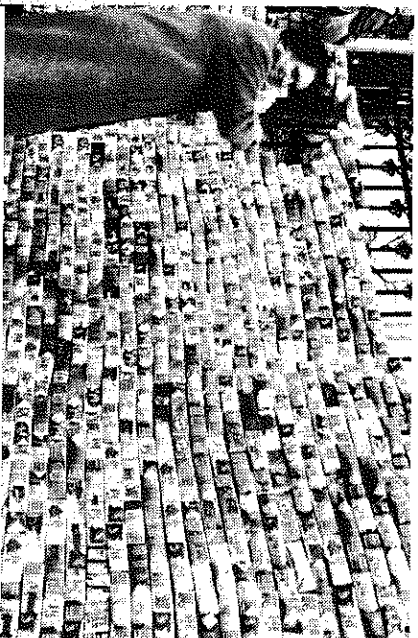
■ 12 mars - A l'appel de la Coordination-Asile Suisse, environ trois cents personnes se rendent devant la Villa de Mobutu à Savigny pour protester contre l'expulsion de la famille Musey, la «Kopération Suisse-Zaire» et pour dénoncer les 5 milliards que Mobutu a soustrait à son pays, placés dans nos banques.

■ 14 mars - Le projet d'un deuxième foyer d'accueil pour requérants d'asile de Caritas à Pollegio au Tessin est controversé. Il y a deux ans qu'il avait été déposé, mais le canton et la commune sont réticents - surtout avant les élections.

■ 14 mars - Des députés du Grand-Conseil zurichois interpellent le gouvernement cantonal de renoncer à l'avenir à marquer du «R» le passeport des demandeurs refoulés.

■ 17 mars - Les traditionnelles festivités de juin de la ville de Sionner par le feu au Palais des Nations. Membre du Parti d'opposition pakistanais (PPP) Anwarul huil représenté par Mame Buzair Bhutto, il est pourrante pour la protection du Haut-Commissariat aux réfugiés. Après avoir vécu dans une période d'incertitude durant sept ans, M. Kamal est aujourd'hui à bout de nerfs, d'où sa volonté de finir même par un geste désespéré. Aux dernières nouvelles il semblait que Berne soit prête à reconsidérer son cas. Espérons que les autorités genevoises fassent de même.

■ 17 mars - Les traditionnelles festivités de juin de la ville de Sionner par le feu au Palais des Nations. Membre du Parti d'opposition pakistanais (PPP) Anwarul huil représenté par Mame Buzair Bhutto, il est pourrante pour la protection du Haut-Commissariat aux réfugiés. Après avoir vécu dans une période d'incertitude durant sept ans, M. Kamal est aujourd'hui à bout de nerfs, d'où sa volonté de finir même par un geste désespéré. Aux dernières nouvelles il semblait que Berne soit prête à reconsidérer son cas. Espérons que les autorités genevoises fassent de même.



■ 11 mars - Dernier acte de la semaine de sensibilisation des Genevois au problème des requérants d'asile, les groupes de parrainage créent un mur symbolique de l'indifférence.

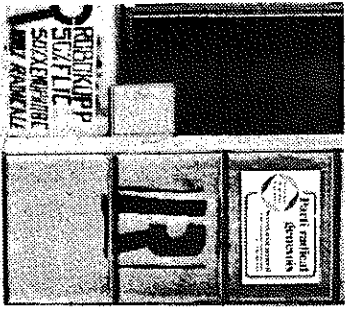
■ 27 mars - Devant le congrès du parti socialiste genevois, le conseiller d'Etat Bernard Ziegler, déclare que des expulsions, telles que celle de la famille Musey, ne se produiraient pas à Genève. Il évoque la possibilité d'octroyer des permis B pour résoudre les cas des candidats à l'asile auxquels Berne a refusé un permis humanitaire malgré un préavis positif des autorités genevoises.

Information et intoxication

■ 25 mars - Le «Black»-litter. Des requérants d'asile sont logés à l'hôtel... cela ne leur suffit pas. Ils veulent comment éliminer la barre contre les requérants. La «Wood-Zeitung» consacre une page pour évoquer les conditions de détention dans l'hôtel désaffecté, le «Glockenhof», à Aarau qui ont misé 12 Kurates à l'entrepreneur comme dans une prison. Si les «étrangers» trouvent à être insaturés, si un requérant n'est pas leur maître, leur maître de la assistance est retenu (Fr. 18) pour la nourriture et Fr. 4.- (dépense de poche par jour).

Concernant le vote pour les communaux, les requérants payent Fr. 250.- par mois et par lit dans des dortoirs à six. Or leur identité, les faits de retrogradiation qu'ils mentionnent, ils doivent accepter des documents n'ayant qu'un caractère commémoratif sans valeur. Dans quel cas trouve-t-on un travail (quel travail) et pour quel salaire? Ils doivent rembourser chaque mois Fr. 650.-. Ce n'est pas le seul foyer à faire l'objet de telles controverses. Tout est bon pour déconcerter les requérants d'asile!

■ 25 mars - Premièrement, Carl Vogt, membre fondateur du Parti radical était un réfugié, deuxièmement, à l'époque où la Suisse refoulait les juifs dans les chambres à gaz, une majorité existait dans ce pays qui approuvait cette politique. Voilà le «message» qu'adresse l'organisation des jeunes «Action douce» au Parti radical genevois après sa condamnation publique de la manifestation du 5 mars.



■ 6 avril - Un requérant d'asile obtient gain de cause dans un litige, portant sur le remboursement de l'aide perçue, qui l'opposait aux autorités cantonales argoviennes.

Les services sociaux ont retenu 500.- francs chaque mois sur le salaire du requérant d'asile O. pour le remboursement de l'aide perçue. Ce dernier soutenu par le «Asylkomitee Baden», s'est opposé à cette déduction. Après recours, le département concerné a dû reconnaître que Fr. 300.- par mois pour un lit dans une chambre à quatre était exagéré.

Pays-Bas et des pays scandinaves est prévue du 18 au 20 mai à Oslo. La question du rapatriement sera vraisemblablement ré-examinée fin juillet ou début août.

Pour le Comité suisse pour la défense du droit d'asile, il reste maintenant à régler juridiquement la situation des 1500 Tamouls en «attente d'expulsion». Il faut les accueillir provisoirement, leur statut de «résidents», qui se prolonge depuis des mois, est juridiquement et humainement insupportable. Le comité demande également que la Suisse s'oppose au renvoi des Tamouls lors de la conférence d'Oslo, «aussi longtemps que la paix et les droits de l'homme ne sont pas assurés pour cette minorité au Sri Lanka».

■ 15 avril - Genève: les députés du Grand-Conseil invitent le Conseil d'Etat à prélever des permis de séjour du contingent de la main-d'œuvre (permis B) afin d'éviter l'expulsion des «25 anciens cas» réclamée par Bern. A l'occasion de ce débat, le conseiller d'Etat Bernard Ziegler appelle à une nouvelle réflexion sur la politique d'asile et propose que les requérants d'asile de nationalité turque, qui représentent au niveau suisse 55% des demandés, puissent obtenir des permis saisonniers.

Trois textes sont adoptés à une très large majorité, excepté les vigiliants et trois radicaux qui s'y opposent:

- pour une solution globale au niveau cantonal;
- le prélevement à titre exceptionnel sur le contingent des permis B pour «les 25 anciens cas».

■ 14 avril - Quinze ressortissants du Bangladesh, arrivés à l'aéroport de Coimbatore vers Dacca. (Voir notre article sur le Bangladesh, pp. 4-6).

■ 15 avril - Peter Arbenz va ré-évaluer la situation au Sri Lanka. Estimant que la situation dans le Nord s'est normalisée, il reconnaît toutefois qu'en raison des destructions massives, due à l'intervention des troupes indiennes, un rapatriement ne pourrait pas être réalisé dans l'immédiat. D'autre part, une telle mesure devrait être décidée en accord avec les autres pays européens ayant accueilli des réfugiés. Toutefois, à cette fin, une rencontre avec des représentants de France, Grande-Bretagne, RFA, des

■ 19 avril - La directrice du service «requérant d'asile» de la Croix-Rouge fribourgeoise, Mme

■ 19 avril - La directrice du service «requérant d'asile» de la Croix-Rouge fribourgeoise, Mme Soren Gutmann, est licenciée. Aucun motif n'est indiqué pour ce licenciement, il faut cependant se souvenir des différentes affaires qui ont secoué cette institution. Pour la «Coordination Droit d'Asile», ce licenciement permettra de décrire les relations avec la Croix-Rouge.

■ 21 avril - Une polémique éclatée à propos de l'arbitrage de certaines décisions du DAK. Il est notamment reproché à Peter Arbenz d'avoir accordé le statut de réfugié à un jardinier tamou travaillant chez une de ses amies. Réponse de Peter Arbenz: «dans le doute, il faut accorder l'asile»; tandis que des anciens collaborateurs du DAK affirment que ce type d'interventions du délégué ne sont pas rares.

■ 26 avril - L'arrêt provisoire d'attribution de requérants au canton, demandé et accordé au canton de Zurich, crée de nouveaux problèmes. Les autorités zurichoises ont donc demandé au DAK de revenir sur cette décision, car les centres d'accueil se vident, et le personnel ne peut plus être occupé.

■ Fin avril - Plusieurs annonces ont parues dans la presse faisant des propositions alléchantes de ce type:

A vendre de suite pour cause de départ, Mercedes 323, mod. 1986, 12 000 km. Tél. 031/61 42 42, R. Benz, heures de bureau.

Vous aimez-vous, votre mangelaire ou votre marin, vous en portez un? Demandez Elisabeth au Peter au 031/61 42 42 (9 h à 15 h).

Il va sans dire que la ligne de Peter Arbenz sonnaient occupé pendant plusieurs jours.

■ 28 avril - Un demandeur d'asile est condamné à quatre mois de prison avec sursis et l'expulsion du territoire pendant cinq ans (malgré sa demande d'asile toujours pendante) pour trafic de faux papiers. Il faut cependant noter que les faux papiers représentés parfois la seule façon pour les requérants d'éviter le renouement dans leur pays d'origine.



■ 29 avril - Le ministre fédéral de l'intérieur de RFA et les ministres régionaux, décident de refouler sans aucun délai les réfugiés dont la demande d'asile est refusée.

■ 2 mai - La police zougnoise arrête six personnes qui habillées comme les adeptes de Ku Klux Klan, avaient tiré des coups de feu à trois reprises contre deux centres d'accueil pour réfugiés en Suisse centrale.

■ 5 mai - La police tessinoise déclare avoir arrêté 46 personnes dont 7 pour franchissement illégal de la frontière et 3 pour avoir aidé des clandestins à la traverser.

■ 5 mai - Le conseil fédéral a décidé d'attacher une juriste spécialisée dans les questions de droit d'asile à Ankara avec la mission de détecter l'usage de faux documents par les requérants turcs demandant à être accueillis en Suisse.

■ 7 mai - Une manifestation se déroule à Fribourg contre l'ordre d'expulsion d'un requérant. Parmi les manifestants, on notait la présence de celui qui devrait exécuter la décision du DAK, le conseiller d'Etat Raphaël Rimaz, directeur de la police, de la justice et des affaires militaires. De nombreuses personnalités politiques et religieuses se sont associées à ceux qui cherchent à empêcher le renvoi du requérant.

Après le coup d'Etat de 1980, ce dernier a été condamné à six ans de prison en Turquie pour son activité politique au sein du parti républicain de Bulent Ecevit. Il se trouve en Suisse depuis six ans, est bien intégré et n'a jamais

■ 19 mai - Le CEDRI dénonce les procédures arbitraires du Ministère public de la Confédération à l'encontre des Kurdes.

■ 20 mai - Le gouvernement bâlois adresse une lettre à Peter Arbenz, dans laquelle il exprime sa probération pour le provisoire qui dure. En effet, le centre d'enregistrement MS Ursula ne devrait être que provisoire. La date de l'ouverture prévue pour le nouveau centre est passé au 1er octobre, certains parlent déjà de janvier. A Bâle on a le sentiment que Bern ne laisse sciemment trainer les choses, parce que cette solution provisoire est moins chère que la solution définitive en préparation.

La Suisse dans le front du refus

■ 29 mai - Une conférence internationale sur les réfugiés se tient à Asten en Norvège. L'objet de la conférence concerne les réfugiés irakiens en Turquie et le rapatriement des 40 000 Kurdes réfugiés en Europe. La Suisse en abrège (50) dont 1500 ont déjà obtenu un refuge d'asile. Il est question d'une aide à long terme afin de favoriser leur réinsertion rapide et efficace des réfugiés qui ne pourront dans leur patrie. Peter Arbenz est d'avis que la plupart de ces demandeurs ne sont pas des réfugiés économiques, mais qu'ils espèrent nous rentrer dans leur pays s'ils peuvent le faire en toute sécurité.

Ce sont surtout les déléguations suisses, allemande et néerlandaise qui se sont faites insistantes, pour régler l'affaire de réfugiés. Elles étaient favorables au rapatriement des Kurdes en justifiant que ceux qui se sont réfugiés en Inde, retournent «de plein gré» au Sri Lanka. Malgré la désinformation sur ce conflit, cette affirmation n'a pas pu être maintenue.

La situation sera réexaminée par le DAR en juillet de cette année. Si les autorités suisses jugent que la situation n'est pas bonne, les demandeurs disposeront d'un nouveau statut de neuf mois. Comme tenu de l'état de guerre qui règne toujours et des difficultés liées au rapatriement, force est de constater que les réfugiés en Inde, ont beaucoup de difficultés à rentrer. Le DAR pourrait envisager en juillet un retour des Kurdes. De cette façon on ne fait que prolonger l'impasse des requérants.

La Suisse s'est également engagée à accueillir cent réfugiés irakiens qui se trouvent actuellement en Turquie. Il faut noter que leur nombre est estimé entre 100 000 et un million, étant donné que pour les femmes le franchissement de la frontière est illégal et se dispense pas de chiffres exacts.

retour en Italie du Nord. (Le sujet qui va être porté devant le Parlement italien sera développé dans le prochain V.E.)

■ 14 juin - L'OSAR rend un avis critique sur la politique d'asile depuis l'application de la nouvelle loi. La longueur de la procédure, qui devait être raccourcie avec la nouvelle loi, n'a guère changé. C'est surtout au niveau de l'instance de recours que les procédures «dorment».

■ 14 juin - Le centre cantonal bernois d'accueil pour les demandeurs d'asile est débordé. Les 40 places sont occupées en permanence et il faut loger des requérants à l'hôtel. Comme ailleurs, il est également question de locaux de la protection civile. (Dans plusieurs cantons, on s'est mis à «enterrer» les requérants.)

■ 14 juin - La Cour suprême du canton de Lucerne a condamné deux ex-rockers de 21 ans à des peines de 14 et 18 mois de prison avec sursis. Ces derniers se sont pris à plusieurs reprises à des demandeurs d'asile.

■ 20 mai - Une pétition, signée par près de 200 requérants d'asile, est déposée au siège de la Croix-Rouge fribourgeoise. Les signataires demandent que soient renoués deux anciens employés du Service d'accueil des requérants d'asile.

■ 11-12 juin - A l'invitation de la section suisse d'Amnesty international, 300 personnes, juristes, médecins, représentants d'œuvres d'entraide, etc., participent à un colloque sur le thème «l'ouverture et droit d'asile». Deux constats: il est souvent très difficile de prouver que l'on a été torturé. Mais même lorsqu'un rapport médical l'atteste, l'octroi de l'asile est le plus souvent refusé...

■ 27 mai - Une plainte de la police jurassienne contre la famille Burkharter, qui avait hébergé Mathieu Muser, provoque une nouvelle polémique dans le Jura.

■ 11-12 juin - C'est la réflexion que le sont faire son nombre des participants à ce colloque, en constatant que la procédure d'asile telle qu'elle est menée aujourd'hui, est à l'opposé de ce qu'il faudrait mettre en place pour permettre aux victimes de la guerre de ne pas être victimes de procès injustes. Estimer que le premier réel est le seul vrai, se contenter, sans explication, d'une seule motion, c'est ignorer totalement les difficultés immenses que présentent avoir à éliminer ceux qui ont été victimes des procès injustes et qui en restent profondément traumatisés. A cet égard, certains formes d'auteurs peuvent représenter une véritable forme. Notre procédure d'asile, telle qu'elle est, nous encourage à faire des erreurs.

■ 2 juin - Le Conseil fédéral décide de rejeter deux motions demandant la création d'une instance de recours indépendante pour les décisions en matière de droit d'asile.

■ 17 juin - Le journal libéral turc «Milliyet» est saisi sur ordre des autorités afin d'empêcher la diffusion d'une longue interview de Abdullah Ocalan, leader du PKK. Cette censure intervient après une timide ouverture des autorités turques sur la question du Kurdistan. Dès que la question de vient politique, l'état est resserré.

■ 3 juin - Le Woz rend public un rapport confidentiel sur l'hébergement de 500 000 réfugiés en cas de catastrophe majeure.

■ 10 juin - Entre février et avril de cette année, plusieurs centaines de demandes d'asile déposées à Chasso n'ont été ni acceptées ni même examinées par les autorités suisses. C'est ce qui ressort d'une enquête du MODS auprès de réfugiés de

Dans le prochain Vire Ensemble :
un contre-rendu du Symposium sur le Zaïre organisé par le MODS.

Demander l'asile - ça paie!

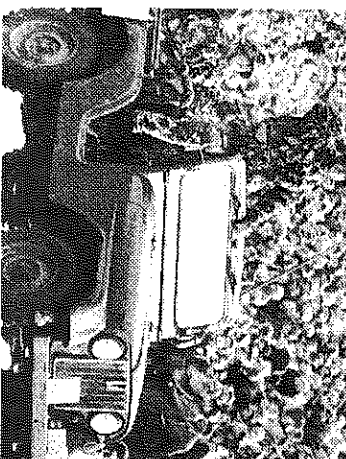
■ 12 mars - Bâle-Campagne: de nouveaux salaires minimaux pour réfugiés et autres travailleurs étrangers dans le secteur de l'hôtellerie:

Nouveau	Ancien
minimum	minimum
Fr. 1750.-	Fr. 1670.-
1 ^{re} année de séjour	Fr. 2000.-
dès la 2 ^e année	Fr. 2050.-
	Fr. 1970.-

■ 5 avril - Selon Caritas, environ 10% des réfugiés vivant depuis longtemps en Suisse connaissent des problèmes d'emploi et de logement, et ont besoin des services des œuvres d'entraide.

■ 12 avril - Le programme d'occupation pour requérants d'asile du canton de Soleure vient de débiter et deux requérants travaillent dans une maison de correction. La limitation à trois branches demeure, seuls les demandeurs ayant travaillé au moins deux ans sans interruption dans les secteurs à mauvaises conditions de travail peuvent bénéficier d'un assouplissement de la réglementation.

■ 14 avril - Bâle-Ville, s'appuyant sur les nouvelles directives conjointes de FOHLAMT et du DAR, limite encore plus les autorisations de travail pour les requérants. Pour la première fois, les autorités cantonales ont refusé une autorisation pour des agences temporaires, le secteur de la construction et pour l'hôtellerie.



Encore Peter Arbenz - cette fois-ci en uniforme.

10 juin - Peter Arbenz sera-t-il promu au grade de Brigadier ? Il en est à nouveau question.



Photo: Pierre Gönczy

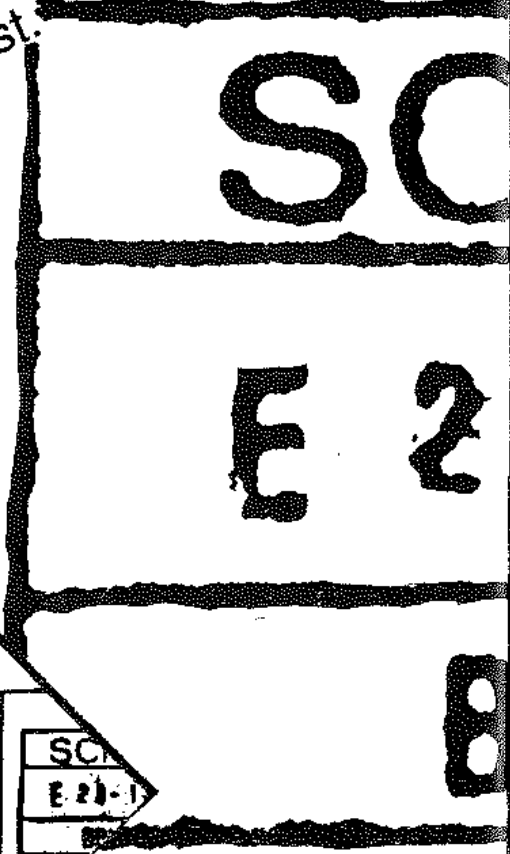
J.A. 1200 Genève 2

Retours: case 177
1211 Genève 8

Badge «R»

Notre pays a intensifié une pratique indigne. Un tampon «R» est frappé sur le passeport de personnes refoulées. Porter le badge «R» c'est être solidaires avec elles, c'est retrouver une relation digne entre Nord et Sud, Est et Ouest.

R comme... réfugié
R comme... refoulé
R comme... résistance



Comment se le procurer ?

le plus simplement,
passez votre commande
au numéro de téléphone:

021/20 11 20

OSAR, 3 rue Chaucrau,
1003 Lausanne

Le présentoir de 10 badges: 20.-